



SUJET : INFECTION NOSOCOMIALE DERMATO ESTHETIQUE HAS VIGILANCE

Les techniques à visée amincissante de lyse adipocytaire bientôt interdites en raison d'un danger grave pour la santé

PARIS, SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis), 11 avril 2011 (APM) - Les techniques à visée amincissante de lyse adipocytaire vont être bientôt interdites en raison d'un danger grave pour la santé ou de suspicions, via un décret qui devrait être publié cette semaine, a-t-on appris lundi auprès du cabinet de la secrétaire d'Etat à la santé, Nora Berra.

Cette interdiction fait suite à un avis de la Haute autorité de santé (HAS) mis en ligne vendredi qui a estimé que ces techniques présentaient un danger grave pour la santé ou des suspicions. La HAS avait été saisie sur le sujet par la direction générale de la santé (DGS), qui avait été informée de la survenue de complications liées à la réalisation de ces techniques.

Les techniques de lyse adipocytaire sont proposées en alternative aux méthodes de chirurgie esthétique car moins invasives et moins onéreuses. Elles visent à réduire le nombre d'adipocytes ou cellules graisseuses en les détruisant par rupture ou par solubilisation de la membrane cellulaire. Elles ne sont pas associées à une aspiration de la graisse et sont réservées à de petites surfaces graisseuses, précise la HAS.

La Haute autorité a analysé les données issues de la littérature scientifique, de signalements de cas, de positions d'agences sanitaires, d'organisations professionnelles, de sociétés savantes ou d'associations en France et à l'étranger.

Pour les techniques non invasives utilisant des agents physiques externes sans effraction cutanée (ultrasons focalisés, radiofréquence, laser...), aucun effet indésirable n'a été relevé mais la HAS a conclu à une suspicion de danger grave pour la santé, ces techniques devant répondre à des exigences concernant le matériel (homologation), la formation des professionnels et les conditions de réalisation de l'acte afin de garantir la sécurité des patients.

La Haute autorité a en revanche estimé que les autres techniques constituaient un danger grave pour la santé. Il s'agit de techniques basées sur l'injection de solutions hypo-osmolaires, de produits lipolytiques (phosphatidylcholine et/ou déoxycholate de sodium) ou de mélanges mésothérapeutiques, sur le recours à la carboxythérapie ou au laser transcutané sans aspiration.

Ces techniques "peuvent présenter des risques pour le patient car elles sont associées à une effraction cutanée avec l'introduction d'un agent chimique et/ou thermique dans le tissu adipeux. L'absence d'aspiration de la graisse dégradée pose aussi le problème du devenir de cette graisse", souligne la HAS.

Les données recueillies ont mis en évidence des infections cutanées sévères avec abcès, des lésions nodulaires érythémateuses et douloureuses chez 55 patients ayant

reçu des mélanges mésothérapeutiques, des nécroses cutanées, des hématomes, des cellulites, des thromboses, des lésions nodulaires sous-cutanées et des ulcérations chez 23 patients ayant reçu des injections de solutions hypo-osmolaires, la fréquence de ces complications ne pouvant pas être calculée étant données les incertitudes sur le nombre d'actes réalisés.

La HAS fait également état, lors de l'injection de produits lipolytiques, d'urticaire au point d'injection dans 18,7% des cas ainsi que d'infections mycobactériennes avec abcès, lésions nodulaires érythémateuses et douloureuses dans 16,5% des cas dans une autre série plus petite.

Plusieurs cas (deux confirmés, sept probables) d'infections cutanées multiples à mycobactéries atypiques ont été observés avec la carboxythérapie. Les effets indésirables observés avec la lipolyse laser avec cathétérisme cutané sont en revanche peu fréquents (0,37% de nécrose, 0,28% de paresthésie, 0,46% de brûlures cutanées, 0,09% d'infections).

La HAS souligne que les produits lipolytiques phosphatidylcholine et/ou déoxycholate de sodium n'ont pas d'homologation pour une injection sous-cutanée, que ni les mélanges mésothérapeutiques ni le dioxyde de carbone (utilisé dans la carboxythérapie) n'ont d'autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le cadre de la lipolyse à visée esthétique.

vdb/so/APM polsan
redaction@apmnews.com

VBODB001 11/04/2011 11:28 ACTU IP

©1989-2011 APM International.